



Les Entretiens du Conseil d'Etat
Cycle de colloques en droit public économique

CET ENTRETIEN A POUR OBJECTIF,
pour les collectivités publiques, les opérateurs
économiques et financiers et leurs conseils, de :

- **Mieux comprendre** ce vers quoi s'orientent l'Union européenne et la France en matière de fiscalité environnementale, et permettre de ce fait une meilleure appropriation par les institutions françaises des questions liées à la montée en puissance de la fiscalité environnementale.
- **Faire le point** sur l'efficacité de la fiscalité environnementale française actuelle : quand et pourquoi utiliser la fiscalité environnementale, en liaison avec ou en substitution de la réglementation ? Repérer ce qui fonctionne et ne fonctionne pas.
- **Définir** les caractéristiques attendues ou les grandes lignes d'une « bonne » fiscalité environnementale, et replacer les mesures ponctuelles déjà prises dans une réflexion plus prospective.
- **Identifier** les problèmes constitutionnels, internationaux, communautaires et éventuellement contentieux posés par la mise en œuvre de cette nouvelle fiscalité.



La fiscalité environnementale

Mercredi 17 juin 2009

9h00 / 17h30

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
PARIS – 6^{ème} arrondissement



www.envirolex.fr

PROGRAMME

MATIN ◀◀◀◀◀

09:00 - Séance d'ouverture

- **Jean-Marc SAUVÉ**, Vice-président du Conseil d'Etat
- **Jacqueline MORAND-DEVILLER**, Professeur à l'université Paris I (Panthéon - Sorbonne) - Directrice du centre d'études et de recherches en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CERDEAU)

09:30 – Quel impact environnemental et économique peut-on attendre de la fiscalité environnementale?

Modérateur

- **Guillaume SAINTENY**, Ancien directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale au ministère de l'Ecologie

Intervenants

- **Roger GUESNERIE**, Professeur au Collège de France, président du conseil d'administration de l'Ecole d'économie de Paris
- **Dominique BUREAU**, Délégué général du Conseil économique du développement durable (CEDD)
- **Robin MIEGE**, Chef d'Unité développement soutenable et analyses économiques - DG Environnement - Commission européenne
- **Jean DU RUSQUEC**, Conseiller auprès du directeur général du groupe TOTAL S.A.

11:00 – La future fiscalité européenne et nationale sur l'énergie : une nouvelle révolution économique et fiscale?

Modérateur

- **Pierre-François RACINE**, Président de la section des finances du Conseil d'Etat

Intervenants

- **Philippe QUIRION**, Chargé de recherche au CNRS, Membre du CEDD, Représentant du Réseau Action Climat (RAC)
- **Alexander WIEDOW**, Directeur de la fiscalité indirecte et de l'administration fiscale - Commission européenne
- **Katrin MILLOCK**, Chargée de recherche au CNRS en économie de l'environnement
- **Larry PARKER**, Congressional Research Service - Washington DC
- **Fabienne KELLER**, Sénatrice du Bas-Rhin, Présidente du groupe de travail de la Commission des finances du Sénat sur la fiscalité environnementale

APRES-MIDI ◀◀◀◀◀

12:30 – Déjeuner

- Repas servi sur place (participation : 20 € *)

14:00 – Le droit fiscal et l'environnement: continuités et ruptures

Modérateur

- **Corinne LEPAGE**, Ancienne ministre de l'Environnement - Avocate à la Cour - Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

Intervenants

- **Didier RIBES**, Professeur agrégé de droit public, conseiller technique pour les questions constitutionnelles auprès du Garde des sceaux
- **Dominique BERLIN**, Avocat
- **Nicolas THERY**, Conseiller du Directeur général « Environnement » - Commission européenne
- **Gilles CARREZ**, Député du Val-de-Marne, Rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale

15:30 – Comment gérer efficacement la fiscalité environnementale?

Modérateur

- **Olivier FOUQUET**, Ancien président de la section des finances - Conseil d'Etat

Intervenants

- **Aldo RAVAZZI DOUVAN**, Coordinateur de l'Autorité environnementale italienne pour les fonds structurels européens - Ministère de l'environnement italien
- **Marie-Christine LEPETIT**, Directrice de la législation fiscale - Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
- **Jérôme FOURNEL**, Directeur général des Douanes/AFTIM
- **Jean-Paul COSSIN**, Conseiller maître à la 2ème chambre de la Cour des comptes - Membre du Conseil national des prélèvements obligatoires

17:00 - Séance de clôture

- **Michèle PAPPALARDO**, Commissaire générale et Déléguée interministérielle au développement durable

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Envoyez vos noms, fonctions et coordonnées :

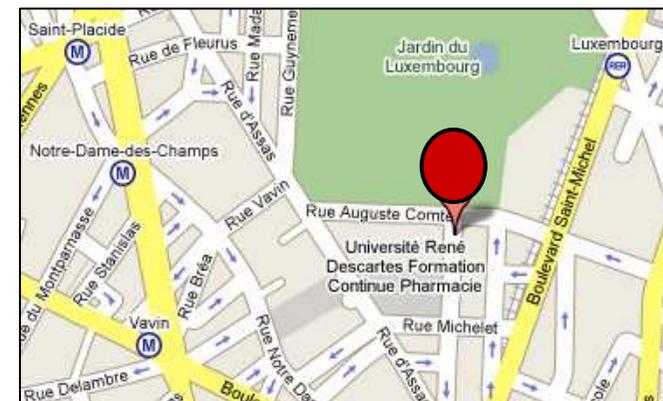
- par courrier : Conseil d'État - Section du rapport et des études - 1, place du Palais-Royal - 75100 PARIS Cedex
- par courriel : sre-colloques@conseil-etat.fr

MERCI DE NOUS CONFIRMER VOTRE PRESENCE AU REPAS

A noter : L'entretien du Conseil d'Etat est validé au titre de la formation permanente des avocats. A ce titre, et **pour les avocats uniquement**, l'inscription s'effectue sous réserve du paiement d'un droit d'entrée d'un montant de 150 € pour la journée et de 75 € pour la demi-journée - **déjeuner inclus**.

* Les règlements (déjeuner ou formation continue) s'effectuent par chèque à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'ordre de : « Régisseur d'avances et de recettes du Conseil d'État ».

Plan d'accès



Ecole Nationale d'Administration
Amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS
métro : **Notre Dame des Champs**
RER : **Luxembourg**